

En attendant, des laboratoires de chimie et de physique occupant 20,000 pieds carrés de plancher ont été installés temporairement dans un autre édifice. Ces laboratoires ont permis au Conseil de former le cadre d'un personnel scientifique et de commencer des recherches sur un bon nombre de problèmes des plus pressants. De plus, des problèmes particuliers à l'aviation seront étudiés dans des laboratoires de recherches sur l'aéronautique, occupant environ 20,000 pieds carrés de plancher, y compris une soufflerie de 9 pieds et un réservoir de remorque de 400 pieds avec un outillage pour l'épreuve des moteurs.

En attendant, le Conseil s'efforce de rendre le maximum de services dans trois directions principales: (a) le recrutement et la formation d'un personnel *ad hoc*; (b) l'octroi d'allocations destinées à permettre la poursuite de travaux importants par lui approuvés; (c) la coordination et la stimulation des travaux de recherches au Canada sur des questions d'importance nationale.

**Recrutement et formation du personnel.**—Voulant constituer au Canada un groupe de techniciens et de spécialistes désireux de s'engager dans la voie des recherches, non seulement au service des universités et des écoles techniques, mais aussi dans les industries et dans les administrations soit fédérales, soit provinciales, le Conseil de Recherches a établi trois classes de bourses universitaires et post-universitaires, d'une valeur respective de \$750, \$1,000 et \$1,200, devant permettre aux étudiants diplômés avec distinction dans une université de continuer leurs travaux scientifiques. Ces bourses sont accordées aux postulants les mieux doués parmi ceux qui justifient les qualifications suivantes: pour la première de ces bourses, la possession du diplôme de licencié, avec distinction, d'une université; pour la seconde, une année d'expérience de recherches après la sortie de l'université et pour la troisième la capacité clairement démontrée de se livrer à des recherches indépendantes.

Outre ces bourses pour la jouissance desquelles il faut rester au Canada, le Conseil accorde quelques bourses de voyage de \$1,500 chaque pour études à l'étranger. Celles-ci ne sont accordées qu'à des candidats qui ont déjà leur degré de Ph.D., ou l'équivalent, et qui désirent poursuivre des études plus avancées sous des spécialistes anglais ou étrangers. Les titulaires de ces bourses doivent s'engager à revenir au Canada à la fin de la période couverte par leurs études.

Au cours des douze années terminées le 31 mars 1929, le Conseil National de Recherches a accordé 422 bourses à 254 personnes. Ces bourses ont été distribuées entre 15 facultés de sciences dans 12 universités canadiennes. Chaque boursier a travaillé sous la direction d'un membre du personnel de son université qui s'était engagé à coopérer avec le Conseil en surveillant les progrès du boursier.

Le but principal de ces bourses est de former des chercheurs plutôt que de retirer des résultats immédiats comme conséquence des recherches faites par eux; tout de même, les détenteurs de ces bourses ont fait des travaux très importants. Le fait que 793 ouvrages scientifiques par des boursiers du Conseil National des Recherches ont été acceptés et publiés par les plus éminents journaux scientifiques de la Grande-Bretagne, des États-Unis et du Canada indique le calibre de leur travail.

Pendant ces douze ans, 213 personnes ont complété au moyen de ces bourses leurs études post-scolaires en science. Le Conseil National de Recherches a donc augmenté de ce nombre les chercheurs capables de servir d'une manière efficace les industries, les universités et les branches techniques des gouvernements. Vingt-cinq de ces boursiers continuent leurs études post-scolaires; 62 font actuellement de l'enseignement, dont 56 sur le personnel des universités canadiennes où le plus grand